

## PROBLEMATIQUE DES SOCIÉTÉS PRECOLONIALES

Pour bien comprendre les formations sociales sous-développées actuelles et leurs structures internes, qui sont une résultante du choc des structures antérieures et de la pénétration violente du capitalisme, il est nécessaire de parvenir à une connaissance précise des sociétés précoloniales.

### CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Une telle connaissance n'est pas facile à acquérir, dans la mesure où la recherche approfondie sur ce thème, bien qu'ayant réalisé des progrès sensibles durant les vingt dernières années, n'a pas encore franchi un seuil suffisant et décisif. Trop de zones d'ombre subsistent, trop d'hypothèses restent encore à vérifier par des travaux qui devraient quitter le terrain des généralités pour rechercher et exploiter les divers matériaux historiques.

Le problème n'est pas tant de s'empresse de coller tel ou tel qualificatif aux modes de production précoloniaux : "asiatique", "tributaire", "africain", "archaïque" etc... que de fournir suffisamment d'éléments permettant de comprendre la cohérence globale de ces sociétés, d'identifier leurs structures internes et leur évolution dans le temps, et aussi leurs différences par rapport aux sociétés féodales européennes (et japonaise).

Reste un autre problème : celui de savoir pourquoi ces sociétés n'ont pas engendré le capitalisme à l'instar de l'Europe et du Japon ? Suffit-il d'invoquer comme argument le fait qu'elles n'étaient pas réellement féodales ? Pourtant la tentative de modernisation capi-

taliste de Mohamed-Ali en Egypte aurait peut-être pu réussir dans le courant du 19<sup>ème</sup> siècle, si elle n'avait pas été étouffée dans l'œuf par l'impérialisme britannique.

Faisons le point de l'acquis : avant leur désagrégation par la pénétration étrangère, ces sociétés précoloniales dans leur grande diversité, étaient des formations sociales autonomes, cohérentes, où se manifestaient diverses formes d'exploitation de l'homme par l'homme, ainsi qu'un processus de différenciation en classes et couches sociales.

Ce processus pendant longtemps, se déroula en dehors de l'appropriation directe des moyens de production, mais plutôt sur la base d'un contrôle du pouvoir politique et religieux et de l'appareil étatique, au profit de certains groupes sociaux. Le surplus ponctionné sur les producteurs par la "classe dominante", pour l'essentiel, prenait la forme d'une espèce de tribut, ou d'impôt plus ou moins "légal", qui leur était imposé. Ce qui ne signifie pas que des formes d'exploitation directe de la force de travail n'existaient pas, spécialement dans l'agriculture, mais pendant longtemps - et contrairement à ce qui se passait dans l'antiquité gréco-romaine puis dans l'Europe féodale - ces formes ne jouèrent pas un rôle prépondérant jusqu'à l'avènement de l'impérialisme.

Dans de nombreux cas, leur structure sociale a connu une évolution plutôt lente, au sein de laquelle émergeait progressivement un groupe social privilégié qui, très souvent, est parvenu vers la fin de la période ayant précédé la pénétration occidentale, à instituer son contrôle direct sur une partie des terres agricoles. Mais ce fut la pénétration coloniale ou semi-coloniale qui accéléra le processus et entraîna, dans la plupart des cas, une dépossession massive des collectivités paysannes et tribales, une désagrégation profonde de l'ancienne structure sociale, et un processus de formation de classes marqué à la fois par les séquelles du passé et par les contraintes et limites d'un capitalisme "satellisé" par rapport aux Métropoles coloniales. Ce qui en faisait un processus tronqué, incapable de reproduire réellement la même structure de classe que celle des sociétés dominantes.

Les sociétés précoloniales du Maghreb et plus spécialement celle du Maroc et de l'Algérie, nous serviront d'exemples afin d'illustrer nos considérations générales sur la problématique des sociétés précoloniales.

1. Nous utilisons l'expression "sociétés précoloniales" pour qualifier toutes les formations sociales africaines, asiatiques et amérindiennes (précolombiennes) et telles qu'elles existaient avant de subir le choc qui les entraînera dans la dépendance et le sous-développement.

## LE MAGHREB ENTRE LE 8<sup>ème</sup> et le 14<sup>ème</sup> SIECLE

Différents auteurs européens ont beaucoup discuté sur l'évolution socio-historique du Maghreb jusqu'à la colonisation.

Certains ont cherché à privilégier les facteurs géographiques relatifs au climat subaride, à un relief montagneux et chaotique, à l'absence d'un "centre de gravité"<sup>2</sup>. D'autres ont parlé "d'inertie berbère"<sup>3</sup> ou ont mis en relief le rôle des nomades qui aurait été totalement négatif.

De pseudo-explications basées sur des facteurs religieux ont été également proposées<sup>4</sup>.

Enfin dans la dernière période, certains milieux marxistes ont beaucoup débattu les caractéristiques des modes de production précoloniaux maghrébins<sup>5</sup>.

Une approche valable cherchant à définir le contenu des formations sociales maghrébines et les modes de production qui y étaient articulés pourrait intégrer certains éléments des thèses précédentes, sans les privilégier. Car les forces productives et les rapports de production qui caractérisent les modes de production existants dans une société donnée, dépendent à la fois des facteurs écologiques, du niveau des techniques utilisées, ainsi que des classes sociales existantes et de leurs rapports mutuels.

Depuis des temps relativement reculés, des groupements de nomades et d'agriculteurs se partageaient au Maghreb un territoire étroit, serré entre la mer, la montagne et le grand désert. La conquête romaine avait repoussé plus au Sud la zone des agriculteurs autochtones, au détriment des terrains de parcours. Lorsque débuta l'islamisation du Maghreb à la fin du VII<sup>ème</sup> siècle avec l'arrivée des Arabes, des villes furent fondées, qui allaient prospérer jusqu'au 13<sup>ème</sup>-14<sup>ème</sup> siècle, essentiellement grâce aux ressources procurées par la pratique du commerce lointain.

Dans la plupart des formations sociales précapitalistes, les activités agricoles constituaient la base fondamentale de la société, celle qui

2. Notamment E.F. Gautier dans *Le passé de l'Afrique du Nord* Ed. Payot et J. Despois *L'Afrique du Nord* P.U.F. 3<sup>ème</sup> édition. 1964.

3. Notamment Ch. A. Julien dans son *Histoire de l'Afrique du Nord* Ed. Payot.

4. Une réfutation de ce point de vue est donnée par M. Rodinson dans *Islam et capitalisme*. Ed. du Seuil.

5. Cf notamment : *Sur le féodalisme. Textes choisis de Marx-Engels-Lénine sur les sociétés précapitalistes* et *Sur le mode de production asiatique*. publiés aux Ed. Sociales, Paris.

fournissait un surplus, source de prélèvement pour les groupes sociaux dominants, et qui pouvait permettre l'édification et la consolidation des Etats. Mais au Maghreb, cette base matérielle semble avoir été caractérisée par sa faible productivité et sa précarité. Alors que, par exemple, la vallée du Nil, grâce à l'irrigation permettant une production agricole intensifiée, a donné naissance à un Etat centralisé et puissant, rendu indispensable par les nécessités de l'irrigation, et qui pouvait s'appuyer sur un important surproduit fourni par l'agriculture, il semble qu'au Maghreb, la base matérielle de l'agriculture ne pouvait fournir durablement les ressources nécessaires à l'existence d'un Etat centralisé doté d'une force militaire. Cela expliquerait la vitalité des structures tribales au Maghreb jusqu'à la pénétration coloniale, expression de la persistance de structures communautaires - en voie de décomposition plus ou moins avancée selon les régions - fondées sur la possession collective des terres agricoles, l'autoconsommation et le troc avec les tribus voisines.

L'histoire des Etats maghrébins semble apporter une confirmation de cette thèse. Durant l'époque précoloniale deux pôles d'unification et d'organisation sociale centralisée firent leur apparition : à l'Ouest autour du Maroc atlantique, et à l'Est autour de la région de Tunis, c'est-à-dire là où se présentait le plus largement la zone des terres cultivables les mieux arrosées. Par contre, dans le Maghreb central, où n'existaient pas ces mêmes conditions, il n'y a eu que des Etats faibles et éphémères, jouant le plus souvent un rôle de tampon entre l'Est et l'Ouest.

Le grand penseur maghrébin Ibn Khaldoun (1332-1406) a parfaitement analysé la nature de ces formations sociales du Maghreb, telles qu'elles ont évolué du 9<sup>ème</sup> au 14<sup>ème</sup> siècle. Avec intelligence et précision, il les a analysées comme fondées, non sur un surplus ponctionné sur les paysans de la région, mais sur les bénéfices du grand commerce<sup>7</sup>. Les grands Etats maghrébins furent fondés sur le commerce de l'or provenant de l'Afrique de l'Ouest. Pendant des siècles, jusqu'à la découverte de l'Amérique, l'Afrique de l'Ouest a été le principal fournisseur de métal jaune pour toute la partie occidentale

6. Au Maroc cette décomposition sera accélérée au 19<sup>ème</sup> siècle avec la multiplication des concessions foncières accordées par les Sultans, ce qui entraîna un développement de la "féodalisation".

7. Yves Lacoste : *Ibn Khaldoun, naissance de l'Histoire, passé du Tiers-Monde* Ed. Mappero.

Samir Amin dans *Le Développement inégal*, présente une thèse sur les formations sociales "tributaires marchandes" qu'il généralise à l'ensemble du monde arabe, sauf l'Egypte, à une grande partie de l'Afrique Noire ...

Cette thèse permettrait de comprendre l'histoire du Maghreb jusqu'au 14<sup>ème</sup> siècle. Cf *Le Développement inégal* 1<sup>ère</sup> partie, Ed. de Minuit.

du vieux monde : l'Empire romain, l'Europe du Moyen-Age, l'Orient ancien et arabe.

Ce que certains historiens ont appelé "l'âge d'or du Maghreb" remarquable par la constitution des grands empires Almoravide (11<sup>ème</sup> siècle, milieu du 12<sup>ème</sup>), Almohade (milieu du 12<sup>ème</sup>-13<sup>ème</sup> siècle) et leurs successeurs directs Mérinides et Hafsides n'aurait pas résulté d'un épanouissement des forces productives internes, mais se fondait plutôt sur le contrôle des relations commerciales avec l'Afrique de l'Ouest, notamment à travers le Sahara Occidental, et sur la maîtrise du commerce de l'or. Il est intéressant de mettre en rapport le déclin de ces empires avec la découverte par les Européens de nouvelles sources de métal précieux, et aussi avec l'ouverture de routes maritimes entre l'Europe et l'Amérique, l'Europe et l'Afrique, qui court-circuitaient à la fois des voies transsahariennes et le commerce méditerranéen. Lorsqu'ils furent privés des ressources que leur procurait le monopole de ce commerce international, les empires qui succédèrent aux Almohades entrèrent en décadence. Seul le Maroc se montra capable d'entretenir un Etat national qui s'opposa avec succès, à la fois aux entreprises de conquête de l'Espagne et du Portugal, et à celles des Turcs.

Dans les périodes où purent s'établir des institutions étatiques puissantes, qui parvinrent même à plusieurs reprises à imposer une véritable unité politique et militaire à l'Afrique du Nord, il y eut un développement de la production, une solide organisation du prélèvement fiscal, une grande prospérité urbaine, mais cela apparaissait comme lié à l'existence d'une puissance centralisatrice fondée en grande partie sur des ressources d'origine extérieure. Lorsque les ressources extérieures se sont taries, ces institutions ont périéclité.

Le Maghreb occidental, relativement favorisé par le climat et le relief, a manifesté très tôt la capacité de soutenir un Etat principalement appuyé sur les plaines atlantiques : depuis le 8<sup>ème</sup> siècle jusqu'au Protéctorat franco-espagnol (début du 20<sup>ème</sup> siècle), cette remarquable continuité étatique ne s'est jamais démentie. Dans le reste du Maghreb, il y eut une période d'épanouissement de l'empire arabe du 9<sup>ème</sup> siècle dans le Maghreb oriental, appuyé sur la puissance navale et commerciale des Califats de Damas et Baghdad, puis beaucoup plus tard l'inclusion de l'Algérie et de la Tunisie actuelles dans l'immense empire ottoman jusqu'à la pénétration européenne au 19<sup>ème</sup> siècle.

Tout au long de l'histoire maghrébine, on relève la permanence de deux types de structures au sein des formations sociales<sup>8</sup> : l'une

8. Pour Driss Benali dans *Essai sur la formation sociale précapitaliste marocaine* (Thèse de doctorat d'Etat soutenue à Grenoble), le Maroc du 16<sup>ème</sup> au 19<sup>ème</sup> siècle se caracté-

appuyée sur la mise en valeur des ressources agro-pastorales, fragmentée en de multiples collectivités rurales disposant d'une assez grande autonomie, regroupant un espace plus ou moins grand selon les périodes ; l'autre disposant d'un Etat central, contrôlant les activités urbaines, commerciales et une partie des territoires agricoles. L'équilibre entre ces deux types de structures était lié à l'importance des ressources et des forces fournies au second. A plusieurs reprises, celui-ci sera considérablement renforcé mais ne parviendra jamais, avant la conquête coloniale, à liquider totalement l'autre structure.

Ce schéma permet, à notre avis, de mieux comprendre l'organisation socio-économique et socio-politique du Maghreb jusqu'à l'expansion de l'impérialisme moderne que la conception élaborée par certains historiens coloniaux (notamment E.F. Gautier) d'une prétendue opposition entre nomades (Arabes) et sédentaires (Berbères). Les idéologues de la colonisation française ont tenté d'expliquer la décadence du Maghreb par les ravages des nomades "arabes", destructeurs de l'agriculture et de ses aménagements. Cette thèse est démentie par les faits, car les périodes brillantes de la civilisation arabe - au Machreq comme au Maghreb - ne furent pas caractérisées par de grandes réalisations agricoles, mais plutôt par la prospérité du commerce et des villes. Souvent en relation avec la prospérité du commerce, la domination de grandes tribus nomades fut instaurée sur les Etats. La décadence est venue avec le déplacement des routes commerciales.

### LE MAGHREB DU 15<sup>ème</sup> au 19<sup>ème</sup> SIECLE

L'étude des forces productives et des rapports de production du Maghreb précolonial amène à reconnaître dans ses formations sociales l'existence d'un faible niveau de développement des forces productives, d'un secteur marchand de dimensions limitées (mais au Maroc il était plus important qu'en Algérie), de modes de propriété divers et de rapports d'exploitation complexes<sup>9</sup>.

Suite de la note 8

risait par l'existence de deux modes de production : l'un qu'il qualifie de "féodal" dominant dans les zones contrôlées par le Makhzen, l'autre plus proche d'un mode communautaire dans les zones qui échappaient à l'autorité centrale. Si la validité de l'existence des deux structures peut être soutenue, il n'en demeure pas moins que le qualificatif de "féodal" appliqué à la première est sujet à discussion.

9. Cf Driss Benali op. cit. ; M. Bouzidi : *Les transformations des structures socio-économiques du Maroc précolonial 1856-1912*, thèse de Doctorat d'Etat, Casablanca ; Mohamed Quedrhiri - Azzouzi : *Mémoire de DES sur l'Etat marocain précolonial* (Université de Lille) ; également J. le Coz *Le Rharb, fellahs et colons* thèse de Lettres Paris 1964 ; J. Berque : *Histoire rurale maghrébine ...* Benachenhou : *Régime des terres et structures agraires au Maghreb*. 1970, Alger ; El Faiz Mohamed et Seddiki Abdeslam : *Essai sur le capitalisme agraire périphérique. cas de l'irrigation au Maroc*. Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Grenoble 1979, pp. 23-39.

Le Maghreb précolonial semble avoir été le cadre de toute une série de formes de production, allant du communautaire au privé, en passant par le "semi-féodal". C'était une société anté-capitaliste, mais où les classes sociales (définies par leur place dans le processus de production et leur mode d'obtention d'une part du produit social) et l'Etat se manifestaient clairement.

L'organisation technico-économique de la production agricole était basée sur des instruments de travail et des techniques rudimentaires. L'activité économique citadine était dominée par des marchands, propriétaires d'une fortune essentiellement monétaire, qui leur permettait de jouer un rôle surtout dans la circulation et la distribution des marchandises.

Toutefois le développement des échanges de biens et services était limité pour plusieurs raisons : recours des maîtres-artisans à de nouveaux apprentis au lieu d'améliorer les techniques ; l'activité commerciale portait essentiellement sur une fraction des produits agricoles et artisanaux, celle qui pouvait être entraînée dans le circuit des échanges (et accessoirement sur des marchandises importées) ; les artisans ne disposaient pas de l'assistance du capital commercial placé de préférence dans des valeurs immobilières ; les corporations d'artisans demeuraient prisonnières de leurs règles coutumières, ce qui entravait tout effort d'innovation. Les possibilités d'amélioration du potentiel technique existant (métiers à filer et à tisser, moulins à eau dans les minoteries) étaient limitées par le cadre corporatif.

Au Maroc, jusqu'à la veille de la pénétration coloniale, il semble que la majeure partie des terres agricoles et de parcours faisait partie de ce qu'on appelle le système des "terres collectives", c'est-à-dire de terres des tribus, des fractions de tribus, des douars (hameaux) qui en jouissaient à titre collectif.

Au sein des tribus qui payaient l'impôt (Naïba), seul l'individu appartenant à la tribu et en même temps chef de famille avait en principe droit à une parcelle du territoire tribal. Mais certains individus, même remplissant cette condition, pouvaient en être écartés parce qu'ils n'avaient pas d'attelage. Le droit de jouissance ne durait théoriquement qu'une année.

L'utilisation du sol revêtait rarement la forme d'une exploitation collective (ce qui n'empêchait pas l'existence de liens d'entraide et de formes communautaires d'organisation par exemple en matière d'irrigation). Ni plantations ni constructions ne pouvaient être entreprises sans l'autorisation de la Jmaâ (conseil des notables de la tribu), parce que le groupe trouvait une garantie contre la privatisation dans le principe communautaire des partages périodiques. Cependant la résistance au mouvement d'appropriation privée a perdu de sa vigueur avec le temps. Lorsque l'habitude de ne plus refaire les

partages était admise, chacun demeurait sur son lot et celui qui n'en avait pas restait dépourvu. D'où une extension des couches déshéritées qui alimentaient le Khammessat.

La propriété collective au sein des tribus "guich" (qui fournissaient des contingents de soldats à l'Etat et ne payaient pas d'impôt) supportait de nombreuses servitudes envers l'Etat. Le droit de propriété sur ces terres était démembré en trois éléments : droit éminent du sultan sur le sol (raqaba), disposition à titre collectif (menfaâ), jouissance à titre individuel (intifaâ).

Le chef militaire de la tribu recevait des lots supplémentaires, et cette attribution revêtait l'allure d'une donation de type féodal. Ainsi se développait une aristocratie militaire qui pouvait acquérir une puissance foncière,

Le Melk (propriété privée et exclusive), caractérisé par des modes d'appropriation individuels ou familiaux indivis se rencontrait surtout dans les zones sédentaires, où la population était dense, et à proximité des villes. Il se rencontrait aussi en montagne, où la propriété parcellaire était cependant imbriquée au sein de rapports communautaires (par exemple dans l'irrigation). Le travail de production à la base y était le fait du paysan propriétaire, vivant directement de son produit. Dans les plaines, notamment autour des villes, on pouvait rencontrer de grandes étendues qui étaient soit exploitées directement par des propriétaires fonciers avec le concours de Khammès, soit confiées à des tenanciers précaires. Quant aux biens "habous", ils pouvaient être assimilés à un melk de type collectif.

Certes, le mouvement d'appropriation privative du sol était tempéré par les survivances communautaires et tribales, mais c'était un mouvement inéluctable, renforcé par les concessions foncières faites par le pouvoir central à des particuliers ou des groupements politico-religieux, afin de s'assurer leur allégeance.

Le développement des inégalités sociales révélait l'apparition et le développement de rapports sociaux nouveaux - tels le Khammessat, différents des rapports communautaires. Cependant les survivances de ceux-ci résistaient au mouvement de privatisation et d'individualisation de la production, et agissaient aussi comme un frein pour les possibilités de perfectionnement des techniques.

La richesse était le principal critère de stratification sociale, dans les villes comme dans les campagnes. En relation avec la fortune, le prestige intellectuel, la fonction sociale, la qualification religieuse et les liens de famille présidaient à la hiérarchie sociale. Plus que le sol, c'était l'attelée, ou encore la possession d'un troupeau qui étaient considérées comme le véritable signe de la richesse.

L'organisation sociale était de type pyramidal : elle comprenait de haut en bas les détenteurs de la souveraineté, les hauts dignitaires de l'Etat, l'aristocratie tribale et l'aristocratie marchandé, les familles de chorfâ, les théologiens et juristes, et enfin les artisans et paysans. Les riches marchands ne constituaient pas une bourgeoisie au sens européen, c'est-à-dire une classe susceptible de provoquer des transformations dans les structures socio-économiques du pays, en vue de préparer l'avènement et le développement du capitalisme.

Dans l'Algérie précoloniale, la formation sociale présentait en gros les mêmes caractéristiques fondamentales que celle du Maroc, malgré certaines différences liées surtout à la domination turque.

Le Bey d'Alger, en tant que représentant de la Sublime Porte (la dynastie ottomane), avait un droit de propriété éminente sur toute la terre. Mais derrière cette fiction, il y avait plusieurs catégories de terres, auxquelles correspondaient plusieurs niveaux d'intensité de la propriété de la Régence <sup>10</sup> :

1. Les terres du beylik : bonnes terres autour des villes de garnison, elles étaient mises en culture grâce à des corvées imposées aux tribus voisines ou grâce à des Khammès. Leur production était centralisée dans des magasins et silos publics.

2. Les terres azels : terres confisquées ou achetées par le Bey ; elles étaient concédées soit à de hauts dignitaires, soit à des tribus appelées azelas qui acceptaient de lever des troupes pour le Bey ou de faire acte d'allégeance, ou encore à des fermiers individuels contre une redevance en nature. Sur ces terres, le Bey gardait un droit éminent de propriété qui freinait l'affectation des moyens de production par les propriétaires réels (impossibilité de les aliéner par cession par exemple).

3. Les terres tribales ou villageoises, dont le statut général et l'affectation étaient semblables à ceux des terres collectives du Maroc.

Dans les vallées ou piémonts, dans la Mitidja ou la Kabylie, la propriété tribale semblait moins effective, au profit de la propriété familiale "melk" (terre transmissible par donation et héritage, mais soumise à l'indivision et au droit de préemption ou chefaâ).

L'Etat intervenait essentiellement au niveau de l'affectation du produit, par le prélèvement d'une fraction du produit, sous forme d'impôt en nature.

10. Voir au sujet de la formation sociale algérienne à la veille de la colonisation, notamment Abdellatif Benachenhou : *Formation du sous-développement en Algérie*, OPU Alger 1976, pages 27 à 51.

Le prélèvement de l'impôt se faisait selon deux modalités<sup>11</sup> :

— Il pouvait être opéré par l'administration turque : dans ce cas, les fonctionnaires payaient au souverain leur charge et recevaient en échange un domaine attaché à cette fonction. Une fraction du produit du prélèvement était retenue par eux et l'autre transmise à l'échelon supérieur. Il faut préciser que les charges n'étaient pas héréditaires.

— Il pouvait aussi être confié à des chefs de tribus, habilités à lever l'impôt pour le compte des autorités turques, ou même à certaines tribus également habilitées à la perception des impôts. D'où une possibilité d'enrichissement au profit des chefs de tribus, ou de certaines tribus au détriment d'autres, ce qui accentuait la stratification sociale.

Mais le pouvoir turc ne contrôlait ni directement, ni indirectement la totalité des tribus situées sur le territoire ; là où s'arrêtait sa puissance militaire, s'arrêtait aussi la possibilité du prélèvement fiscal. Ainsi la dominance du mode tributaire sur les structures communautaires était instable. Le mouvement de privatisation des terres rencontrait des obstacles politiques (pas d'hérité des charges, nomination essentiellement parmi les Turcs), et d'autres tenant à l'organisation et l'idéologie tribales (traditions d'égalitarisme et d'indépendance souvent défendues par les armes). Il y avait une domination-reproduction (avec certaines déformations, notamment l'apparition et l'élargissement d'une couche privilégiée au sein des tribus) plutôt qu'une domination-dissolution (comme celle qui interviendra plus tard avec la pénétration brutale du mode de production capitaliste).

La stagnation des marchés déterminait une stagnation du système corporatif artisanal.

L'Etat maghrébin précolonial contrôlait les échanges commerciaux et prélevait sur la population un surproduit, par le biais de la fiscalité. Mais son impact sur les forces productives est demeuré très superficiel ; il possédait quelquefois des ateliers et des mines, mais son industrie n'intéressait pas la masse, et lorsqu'il édifiait des constructions, il s'agissait essentiellement de travaux improductifs.

Ainsi d'une façon générale, la contradiction qui existait dans le Maghreb précolonial entre la persistance de structures communautaires héritées du passé et l'apparition de différenciations de classes, n'était pas encore définitivement et totalement dénouée à la veille de la colonisation française et de la pénétration du capitalisme colonial.

11. Cf A. Benachhou *op. cit.*, p. 37.

C'est l'intervention de ces facteurs qui va détruire définitivement les structures communautaires et donc dénouer la contradiction en faveur de l'approfondissement des différenciations de classes, mais dans un premier temps en faveur de la bourgeoisie impérialiste et de ses intérêts liés à une domination absolue de l'économie et de la société.

La société maghrébine archaïque sera intégrée au monde moderne impulsé par l'expansion du capitalisme, mais d'une façon violente et exploiteuse, et à maints égards traumatisante.

La conquête du Maghreb par la France qui débutant en Algérie en 1830, et se prolongea par l'occupation de la Tunisie (1880), puis du Maroc (1912) allait entraîner des effets contradictoires sur les structures socio-économiques, que l'on peut ainsi résumer : dislocation définitive des structures ancestrales, mais en même temps instauration de blocages divers devant la voie d'un véritable développement national moderne.